

SOCIETE COMMUNALE DE PECHE DES ETANGS DE DORDIVES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 18 janvier 2025 à 11 heures

L'assemblée générale, régulièrement convoquée, s'est réunie en la salle d'activités de Dordives sous la présidence de Monsieur Jacques BRIHIER , président.

Étaient présents : M. Jacques BRIHIER – M. David LAMBERT – M. Jean-Pierre ROSE – M. Gilles BRONGNIART – M. Jean-Jacques LONGUEPEE – M. Michel DEVILLIERS – M. Daniel BANNERY – M. Jean BANNERY - M. Jean BUCHER - M. Alexis VIGARIO - M. Jean-Hubert FRISON

Secrétaire de séance : M. Jean-Hubert FRISON

M. BRIHIER ouvre la séance à 11 heures

M. BERTHAUD, maire de Dordives fait une communication préalable :

– le chemin d'accès aux étangs au long de la voie ferrée n'est plus carrossable suite aux travaux effectués par la SNCF. La SNCF financera sa réfection pour un montant de 17000 € et la commune effectuera les travaux dès que les fonds lui auront été versés. Aucun délai n'est prévisible à ce jour.

– Sur la suggestion de M. BRIHIER de fermer ce chemin à la circulation et de permettre l'accès par la Prairie des Etangs, M. BERTHAUD indique que des problèmes juridiques sont à prendre en compte préalablement à toute décision et qu'il étudiera ce point, même si la société de pêche se charge de la signalisation.

– Des panneaux solaires seront installés sur l'un des étangs.

– La carrière LAFARGE rétrocède ses parcelles à la commune qui envisage d'y installer des panneaux solaires mais d'y conserver un droit de pêche au profit de la SCDPED.

– Le clapet sur le Betz, au lieudit « Le Gué » fait l'objet d'une étude de faisabilité avec des financements pour sa remise en état avec cependant des contraintes en cas d'inondations.

M. BRIHIER passe à l'ordre du jour.

1) Bilan général de la saison 2024 :

Année médiocre du fait de la météo défavorable et de la difficulté d'accès, avec une baisse des ventes de cartes.

Baisse de 34 cartes journalières et 38 cartes annuelles.

2) Alevinages 2024

657 kg de poissons ont été déversés dans les deux étangs : brochets, sandres, gardons, carpeaux, black-bass et carpes.

3) Ouverture du petit étang le 1er mars 2025 à l'heure calendaire avec prélèvement d'un carnassier par jour et limitation pendant un mois à 3 cannes dont 2 munies de moulins.

4) La taille des carnassiers pour les deux étangs est alignée sur la législation nationale soit 60 cm pour le brochet et 50 cm pour le sandre.

Le nombre de cannes est limité à 3 par pêcheur afin de limiter les amorçages et l'éloignement du bord des poissons blancs.

5) Le tarif des cartes reste inchangé : 25 € pour les dordivois et 40 € pour les extérieurs.

6) Bateaux amorceurs :

Aucun changement pour la pêche de la carpe de nuit.

Pour la pêche générale de la carpe il est proposé de veiller à la limitation de la distance de pêche et d'amorçage au bateau à la moitié de l'étang.

Si ces règles ne sont pas respectées, l'autorisation d'utilisation des bateaux sera revue en 2026.

Laura s'offusque que la section carpe sera pénalisée pour 10% d'infractions commises par des pêcheurs non membres de la section.

7) Poissons chats :

1600 kg ont été capturés en 3 ans et une diminution des prises est notable cette année. La pose des nasses sera cependant poursuivie et M. BRIHIER invite des pêcheurs à participer à ces pêches.

8) Manifestations :

en 2024 deux concours ont été organisés avec la société de pêche de Rozay en Brie, journée de pêche avec l'EHPAD de Nemours, journée de pêche avec les enfants du centre de loisirs, participation au forum des associations, concours communal enfants.

Pour 2025, notamment marathon le 12 avril, forum le 6 septembre, concours le 13 septembre.

Le calendrier des manifestations est consultable sur le site.

9) Compte-rendu de la section carpe :

M.VIGARIO indique la saison a été bonne tant en nombre de prises que de l'ambiance générale avec 19 invités.

Le challenge est programmé du 18 au 21 avril.

Le bilan financier fait ressortir 3020 € de recettes, 552 € de bénéfice 2023 reporté.

Dépenses : 2400 € d'alevinage et 873 € de dépenses diverses dont 340 € d'achat de T-Shirts

10) Bilan financier :

M.ROSE expose les grandes lignes du budget, le détail figurant sur des

tableaux à disposition du public ;

524 cartes vendues avec une baisse des cartes journalières ;

Recettes : 14212,23 €

Dépenses : 12711,57 €

Bénéfice : 1500,72 €

Actif : 20525,24 €

Le bilan financier est adopté.

11) Questions diverses :

il est évoqué le renouvellement du bureau.

La question est posée de savoir si une scission AAPPMA La Gaule du Loing et la SCPED est envisageable.

M. BRIHIER indique que juridiquement cela est possible mais que matériellement des difficultés peuvent surgir, notamment en ce qui concerne l'entretien des berges des rivières et celles des étangs, l'entretien et l'achat de matériels, etc.

il ajoute que cette solution n'est pas souhaitable.

Aucune autre question ne venant de l'assemblée, la séance est levée à 12 heures 05 minutes.

Le Président

Le Secrétaire